

sont nombreux plus que jamais ceux qui ressentent une secousse électrique quand les fleurets s'engagent, que les lames frémissent et que le fer brille et s'allonge comme un éclair. Comme le cœur s'agite, comme le sang reflue rapidement quand vous plongez vos regards dans les yeux de votre adversaire et que votre main devine le mouvement de la sienne. Mais dans ces luttes, le cœur ne s'aigrit pas, l'œil ne devient point dur et cruel. Le duel ne naît point de l'escrime ; l'un n'est point la conséquence de l'autre ; mais, nous le répétons, si une loi devait à jamais faire tomber l'épée de la main des Français, si toute insulte devait se terminer devant les tribunaux, avec l'escorte obligée des huissiers, des avoués et des avocats, il faudrait faire le deuil de la France ; nous ne serions plus qu'un peuple bon à emmener en esclavage de l'autre côté du Rhin et ce ne serait pas les flûtes et les clairons de nos sociétés de musique qui nous ramèneraient de là.

Le livre intéressant que nous venons de lire : *Le duel, ses lois, ses règles, son histoire*, blâme le duel en lui-même mais ne le proscriit pas. Il déclare, et c'est notre avis, qu'une loi draconienne rendrait le duel terrible, impitoyable et surtout sans garantie de moralité. Le duel deviendrait un assassinat plutôt qu'un combat, jusqu'au jour, loin encore, où la France efféminée n'aurait plus ni bravoure ni honneur.

Aujourd'hui, le duel est rarement dangereux, mais il est une garantie et un porte-respect dans nos mœurs. Réglementez-le s'il le faut, mais gardez-vous de le proscrire, de le frapper ; ce serait un malheur pour le pays.

Après avoir développé cette idée avec des raisons qu'on ne peut contredire, M. Vallée, tout en semant son livre d'anecdotes charmantes, nous montre le duel plus rare, plus innocent, plus inoffensif que jamais, en même temps